



PROCÈS-VERBAL N°14

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 04 août 2026

Présent(s) : Antoine ANDREANI, Sandra GARDELLA, Alain BACHELET, Jean Marc NICOLAI, PIQUEMAL VALENTIN

Excusé(s) : Joseph POLI, Patrick PROFIZI, Antoine PONZEVERA

Assistent :

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

Eclairage stade Ange Casanova NNI 200040101

Confirmation de Classement

Eclairage stade Ange Casanova NNI 200040101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 29/09/2026 .

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation, en date du 30/06/2026 en niveau E4 ainsi que des documents transmis:

- La demande de confirmation de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/06/2026.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisés par madame Gardella Sandra pour la C.R.T.I.S en date du 04/08/2026.
- Type de sources : (Iodures Métalliques - IM)
- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 821
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0,74- Zone de sécurité (points Bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de la FFF.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à la visite du 04/08/2026 prononce la confirmation de cet éclairage jusqu'au 06/08/2027.

